

**GUIDE SUR LES DEMANDES EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET [WWW.CPMBG.CH](http://WWW.CPMBG.CH)**

*SL-mai 2022*

Vous trouverez ci-après un guide pour déposer vos demandes auprès du secrétariat de la Conférence paritaire en matière de :

**A-Dérogations d'horaires**

**B-Service de piquet**

**C-Occupations provisoires : stages et job de vacances**

Dès à présent, inscrivez votre entreprise directement sur le site [www.cpmgb.ch](http://www.cpmgb.ch)

*Pour toute question ou problème d'utilisation, vous pouvez contacter notre secrétariat par email au [info@cpmbg.ch](mailto:info@cpmbg.ch) ou par téléphone au 022 839 73 30*

*Horaire des permanences téléphoniques de 8h à 12h du lundi au vendredi.*

*Le secrétariat paritaire*

**A-DEROGATIONS D’HORAIRE EN LIGNE sur [WWW.CPMBG.CH](http://WWW.CPMBG.CH)**

**Informations d’utilisation :**

Pour rappel, chaque entreprise principale ou sous-traitante doit déposer sa propre demande de dérogation.

**CONNEXION AU SITE [www.cpmbg.ch](http://www.cpmbg.ch)** : Sur le menu, vous sélectionnez l’onglet DEMANDES EN LIGNE / DEROGATIONS D’HORAIRE vous enregistrez les coordonnées de votre entreprise et indiquez une adresse email que vous pouvez consulter. Plusieurs inscriptions par entreprise sont possibles (un email par collègue).

Suite à votre inscription, vous recevez un email automatique avec une image (ACCES DIRECT ou second carré au bas du mail) qui, une fois sélectionné, vous renvoie sur le site internet avec le nom de votre entreprise en haut à droite. Vous pouvez commencer à remplir votre demande sur DEMANDES EN LIGNES. Ce lien peut être ajouté à vos favoris.

**NOUVELLE DEMANDE** : L’entreprise doit remplir tous les champs pour pouvoir valider sa demande. Une fois validée, la demande est envoyée automatiquement au secrétariat paritaire de la CPMBG qui vous répondra dans les meilleurs délais. Vous pouvez également ajouter sur la première page des emails pour l’envoi de copies de nos réponses.

**BLOPAGE** : certains champs doivent obligatoirement être remplis pour pouvoir valider la demande, notamment la signature.

**HORAIRES** : les horaires se communiquent par journée de 24heures ; il peut donc y avoir sur une même journée des horaires de nuit auxquels on ajoute des horaires du soir.



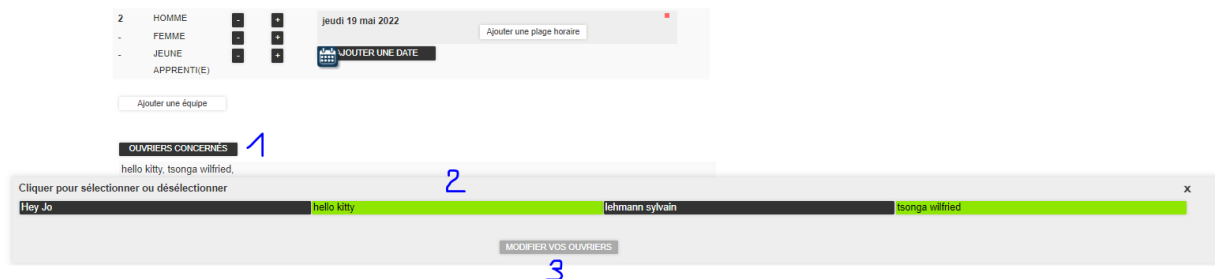
The screenshot shows the 'NOUVELLE DEMANDE' form. Handwritten annotations are as follows:

- 1**: Points to the 'AJOUTER UNE DATE' button.
- 2**: Points to the 'Ajouter une plage horaire' button.
- 3**: Points to the 'Depuis' time selection grid.
- 4**: Points to the 'Jusqu'à' time selection grid.
- 5**: Points to the 'Valider' button.

Form details include: 'LISTE DES DEMANDES' and 'NOUVELLE DEMANDE' buttons; 'Horaires de travail faisant l'objet de la demande'; gender selection (2 HOMME, - FEMME, - JEUNE, - APPRENT(E)); date selection (jeudi 19 mai 2022); 'Ajouter une équipe' button; 'OUVRIERS CONCERNÉS' section; and 'RETOUR' and 'SUIVANT' buttons.

**LISTE NOMINATIVE DES OUVRIERS CONCERNES (+ -) :** vous pouvez ajouter des noms de collaborateurs (MODIFIER VOS OUVRIERS) et par la suite ajouter ou supprimer des noms.

**Attention, à chaque demande, il vous faut sélectionner, dans votre liste, les collaborateurs concernés par une demande de dérogation, ils apparaissent en surbrillance verte,** ils apparaîtront automatiquement sur votre formulaire. Il suffit de cliquer à côté du cadre ou sur la croix à droit pour sortir de la sélection et poursuivre le formulaire.



A noter qu'un ouvrier seul doit obligatoirement être accompagné d'un agent, personnel du client...

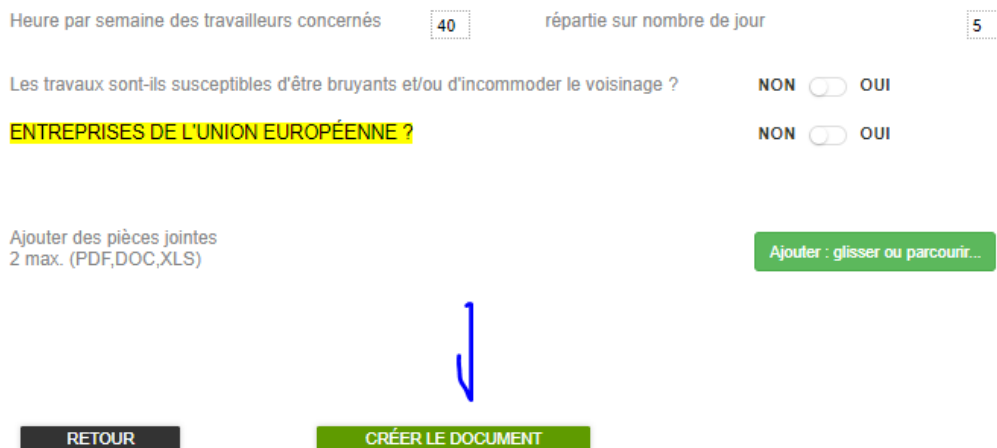
Attention ! Le travail de nuit, du dimanche et des jours fériés est interdit par la loi suisse.

Merci de contacter le service des dérogations de l'OCIRT avant une telle demande de dérogation.

T. +41 22 388 29 26

### CRÉER LE DOCUMENT :

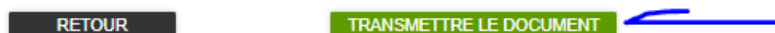
Ce bouton crée un pdf et il vous est possible d'en contrôler le contenu.



**VALIDATION :** Plus besoin de signature électronique, votre transmission du formulaire suffit.



**Le soussigné - M. Lehmann Sylvain - certifie que les informations données sont exactes**



**ANNULATION D'UNE DEMANDE** : vous devez envoyer un email à [info@cpmbg.ch](mailto:info@cpmbg.ch) et mentionner ou joindre une copie de la demande annulée.

**MODIFICATION** : La modification de votre annonce est possible en consultant le document pdf avant sa validation à la fin du processus.

Après validation, il vous fautg renouveler votre demande en précisant qu'elle annule la précédente demande. S'il s'agit d'un changement de personnel, vous pouvez nous envoyer pour information un email sur [info@cpmbg.ch](mailto:info@cpmbg.ch), ce qui nous suffit, mais ne modifiera pas votre demande originale (la CPMBG ne peut pas intervenir sur vos demandes).

**UTILISATION D'UNE ANCIENNE DEMANDE** : Dans la liste des DEMANDES TRAITEES

Au moyen du bouton en forme de flèche, vous pouvez reprendre les éléments d'une demande antérieure, n'oubliez pas de mettre à jour toutes données nécessaires.

## **B-DEROGATIONS D'HORAIRE – SERVICE DE PIQUET**

Les entreprises de dépannage ou de maintenance 24/24 et 7/7 doivent demander un permis de service de piquet permanent, ou ponctuel, auprès de la CPMBG /de l'OCIRT/ du SECO.

**Les permis de la CPMBG et des autorités (OCIRT ou SECO) sont obligatoires et complémentaires.**

Services de piquet:

**Activités régulières en dehors de l'horaire de travail qui est du lundi-vendredi 7h à 18h)**

- Permis CPMBG renouvelable tous les 6 mois
- Permis OCIRT (moins de trois mois) ou SECO (plus de trois mois), si l'entreprise réalise régulièrement du travail de nuit ou du dimanche.

**Activités durant le pont obligatoire de fin d'année (art.13 CCT)**

- Permis ad hoc pour la durée du pont, avec le nom des travailleurs de piquet  
(à noter que le service de piquet n'est pas compatible avec la prise de vacances)
- Permis OCIRT, si jours fériés et dimanches concernés

Procédures: -**CPMBG** par simple courriel avec dates et liste des employés concernés

Email : [info@cpmbg.ch](mailto:info@cpmbg.ch)

-**OCIRT** contact direct pour tout renseignement sur le permis cantonal et fédéral  
Tél. 022 388 29 29

-**SECO** procédure sur le site [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch) /Demande de permis de travail : service de piquet (Nuit et dimanche)

## C-OCCUPATIONS PROVISOIRES : STAGES ET JOBS DE VACANCES

**Annoncer une occupation provisoire sur [www.cpmbg.ch](http://www.cpmbg.ch) / demandes en lignes / occupations provisoires ;**

**Les personnes en occupations provisoires qui réunissent les critères paritaires ne sont pas soumises à la CCT.**

### Les Stages

Selon les derniers critères retenus par les instances de la CPMBG pour les occupations provisoires, les stages entrent dans trois catégories :

- Le stage de préapprentissage (fait l'objet d'une convention avec l'école)
- Le stage découverte (dans le cadre des études)
- Les stage de réinsertion sociale (en lien avec une institution sociale reconnue)

### Les jobs de vacances :

- sont limités à 1 mois
- sont destinés aux jeunes de moins de 25 ans.

Ces occupations provisoires doivent faire l'objet d'une annonce, avec toute pièce justificative (Convention de stages, ...), à la conférence paritaire sur [www.cpmbg.ch](http://www.cpmbg.ch) rubrique « demandes en lignes».

**Toute autre engagement de personnel doit respecter l'ensemble des normes conventionnelles, notamment salariale.**

Pour rappel, les ressortissants étrangers doivent séparément faire l'objet d'une annonce d'activité par l'entreprise auprès des autorités suisses (demande en ligne sur [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch))

### Occupation provisoire

#### TRAITEMENT DES DEMANDES

#### LISTE DEMANDES NOUVELLE DEMANDE

|                    |  |               |
|--------------------|--|---------------|
| Engagement de      | M ▼  | Gabriel FAURE |
| Date de naissance  | <u>23.07.2002</u>  |               |
| Dans le cadre d'un | <input type="radio"/> Job de vacances                      |               |
|                    | <input type="radio"/> Stage en cours d'études / découverte |               |
|                    | <input type="radio"/> Stage de Préapprentissage            |               |
|                    | <input type="radio"/> Stage de réinsertion                 |               |
|                    | <input type="radio"/> Autre...                             |               |
| Date d'engagement  | Du <u>12.3.2020</u> au <u>20.3.2020</u>                    |               |

Pièces jointes  
5 max. (PDF,DOC,XLS)

Ajouter : glisser ou parcourir...

Le soussigné certifie que les informations  
données sont exactes

Nom et Prénom de la personne responsable  
M. Lehmann Sylvain

Valider

Retour